
L'Expansion de la Congrégation de la mission, de la mort de Vincent de Paul à la Révolution française.

Numéro d'inventaire : 2003.01603

Auteur(s) : Dominique Julia

Type de document : livre

Date de création : 1983

Description : Livre broché.

Mesures : hauteur : 210 mm ; largeur : 150 mm

Notes : Actes du Colloque International d'Etudes Vincentiennes. Paris 25-26 septembre 1981.

Mots-clés : Usuels (instruments de travail sur les collections)

Histoire et mythologie

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 362-419

DOMINIQUE JULIA

L'EXPANSION DE LA CONGRÉGATION DE LA MISSION
DE LA MORT DE VINCENT DE PAUL
À LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Estratto da: Vincent de Paul

Actes du Colloque International d'Etudes Vincentiennes

Paris 25-26 septembre 1981 , C.L.V.

Edizioni Vincentiane, Roma, 1983

L'EXPANSION DE LA CONGRÉGATION DE LA MISSION DE LA MORT DE VINCENT DE PAUL À LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

L'esquisse ici présentée voudrait prendre mesure de l'extension des maisons de la Congrégation de la Mission au cours des XVII^e et XVIII^e siècles. Même si cette description sommaire peut paraître rester extérieure à la vie interne, aussi bien spirituelle qu'intellectuelle du corps établi par Vincent de Paul, elle rejoint cependant, dans son objet même les préoccupations du fondateur. Réfléchissant sur l'horreur des guerres et l'extension des hérésies qui désolent l'Europe, celui-ci ne reprend-il pas en effet à son compte la prophétie du pape Clément VIII sur le transfert de l'Eglise? Dans ces circonstances dramatiques, il n'assigne dès lors aucune limite spatiale à l'apostolat des membres de sa Compagnie.¹ Voulu par le fondateur, le caractère international de la congrégation ne s'est pas démenti tout au long de la période. En dépit d'obstacles nom-

¹ Les références à la *Correspondance* de Vincent de Paul seront faites d'après l'édition donnée par P. COSTE, Paris, 1920-1922, 8 tomes. Pour la question du transfert de l'Eglise cf. les lettres à Jean Dehorgny supérieur à Rome, n. 849, 31 août 1646, n. 922, mars 1647 et n. 942, 2 mai 1647 *Correspondance*, t. III, p. 34-36, 153-155, 182-185. Dans la lettre de mars 1647 il écrit:

« N'avons-nous pas occasion... de craindre que Dieu n'abandonne l'Europe à la merci des hérésies qui combattent l'Eglise depuis un siècle et qui ont fait de si grands ravages qu'elles l'ont réduite à un petit point? ...Que savons-nous, dis-je, si Dieu ne veut pas transférer la même Eglise chez les infidèles, lesquels gardent plus d'innocence dans leurs cœurs que la plupart des chrétiens qui n'ont rien moins à cœur que les saints mystères de notre religion? Pour moi, je sais que ce sentiment me demeure depuis longtemps. Mais quand Dieu n'aurait pas ce dessein, ne devons-nous pas contribuer à l'extension de l'Eglise? Oui sans doute ».

Cf. aussi l'entretien de septembre 1656, *Correspondance*, t. XI, Paris, 1923, p. 352-356.

breux, celle-ci a conservé son unité sous la direction d'un supérieur général français.² Si l'on excepte les jésuites (qui professent un vœu spécial d'obéissance au Pape et dont le général réside à Rome, capitale de la chrétienté), cette dimension internationale constitue un trait original par rapport aux autres congrégations sacerdotales créées à l'époque moderne. Les divers Oratoires issus du courant spirituel de Filippo Neri se sont formés en autant d'unités régionales ou nationales indépendantes les unes des autres. Seul l'Oratoire français du cardinal de Bérulle a noué une union durable avec celui des Pays-Bas créé dans sa mouvance: dès 1649 pourtant, les maisons de la province ecclésiastique de Malines s'érigent en un groupe distinct et élisent un *praepositus* de l'Oratoire de Flandres indépendant du supérieur général de France; les maisons wallonnes restent fidèles à la congrégation française mais disposent d'une très large autonomie sous l'autorité du supérieur de Mons, devenu chef-lieu de la province. Chez les doctrinaires, les unions avec d'autres congrégations similaires restent plus formelles que réelles: l'union aux Somasques italiens ne dure qu'une trentaine d'années (1616-1647), et on ne rencontre aucune ingérence du supérieur général des Somasques dans les affaires de la « province » française qui est dotée d'un véritable corps de statuts; l'union aux Pères de la Doctrine chrétienne français des doctrinaires napolitains (1725) et romains (1747) semble être restée tout aussi théorique, et il n'est même pas sûr qu'ils soient représentés au Chapitre général de la Congrégation.³

Soulignons d'emblée que notre description demeurera provisoire et incomplète. L'historiographie s'est en effet davantage focalisée sur l'étude de Monsieur Vincent que sur celle de sa congrégation. En dépit de travaux estimables, rédigés pour la plupart par les lazaristes eux-mêmes,⁴ bien des incertitudes de-

² Sollicité par le supérieur de la maison de Rome, Bernard Codoing, de transférer le siège de la congrégation dans la capitale de la chrétienté, Vincent de Paul éconduit sèchement son correspondant: « N'en parlons donc plus » (lettre n. 674, 10 juillet 1643, *Correspondance*, t. II, p. 408-409); « Je vous prie d'en demeurer là » (lettre n. 678, 11 septembre 1643, *ibid.*, p. 418).

³ J. de VIGUERIE, *Une œuvre d'éducation sous l'Ancien Régime. Les Pères de la doctrine chrétienne en France et en Italie 1592-1792*, Editions de la Nouvelle Aurore, Avrillé, 1976, p. 85-87, 104, 145-147.

⁴ Ces travaux seront cités dans le cours de la communication. En ce qui concerne les histoires générales, ni le livre de P. COSTE, *La Congrégation de la Mission dite de Saint-Lazare*, Paris, 1927, ni celui de G. GOYAU, *La*

